
Discours liminaire du Directeur général

326^e session du Conseil d'administration (Genève, 14 mars 2016)

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je tiens tout d'abord à saluer Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs, vous qui êtes membres du Conseil d'administration. Permettez-moi, une fois de plus, de vous souhaiter la bienvenue à Genève à l'occasion de cette 326^e session du Conseil d'administration. Vous avez, cette fois encore, un ordre du jour très chargé et deux semaines de dur labeur en perspective. Je puis vous dire dès maintenant que la liste provisoire des participants à cette session du Conseil d'administration compte 647 représentants accrédités, dont 19 ministres et 47 pays observateurs. Ainsi, vous êtes du moins nombreux à vous partager le fardeau qui nous attend au cours de cette session.

S'agissant du Bureau, nous avons tous fait notre possible pour préparer au mieux cette session et vous permettre de travailler de manière efficace, et il va de soi que nous serons à votre entière disposition tout au long de la session. Je peux peut-être contribuer à cet effort collectif par ces remarques liminaires, qui sont maintenant entrées dans l'usage et qui permettent de situer les points de votre ordre du jour dans un certain contexte et de faire ressortir certaines des questions connexes qui, selon moi, revêtent la plus grande importance.

Je commencerai par vous dire quelques mots sur les faits nouveaux qui sont survenus depuis notre dernière session au mois de novembre. Mais tout d'abord, je voudrais exprimer ma solidarité et mes sincères condoléances aux gouvernements et à la population de la Turquie et de la Côte d'Ivoire pour les attaques terribles dont ils ont été victimes hier. Il est préoccupant de constater, dans ce contexte de conflits persistants et de violence généralisée dans un trop grand nombre de régions du monde, que des millions de personnes se voient infliger des souffrances insupportables et que les tensions politiques et sociales ne cessent de croître au point d'atteindre des niveaux très dangereux. Et toujours dans ce contexte, nous observons aussi que des préoccupations de plus en plus marquées se font jour à propos de l'état et des perspectives de l'économie mondiale.

Depuis la dernière session du Conseil d'administration, les prévisions de croissance ont été, une fois de plus, fortement revues à la baisse. Il semble, de l'avis général, que la conjoncture économique n'a jamais été aussi instable depuis que la crise mondiale a éclaté en 2008, laquelle a déjà coûté 27 millions d'emplois à l'échelle mondiale. Je crois que nous devons nous concentrer sur cette situation alarmante car, quelles qu'en soient les raisons et le degré de complexité, le fait est que son impact sur le monde du travail met de nouveaux et importants obstacles à la réalisation des objectifs de l'OIT. Cela nous concerne directement, et c'est pourquoi les questions inscrites à l'ordre du jour de la session et les enjeux d'une politique mondiale relative à la croissance inclusive et à la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité sont au cœur des travaux que nous mènerons ici au cours des deux semaines à venir et portent sur des sujets qui sont plus que jamais graves et urgents.

L'autre fait marquant qui s'est produit depuis novembre et sur lequel je voudrais insister – et il s'agit cette fois d'un événement positif –, c'est qu'en 2015, le système international a achevé sur une note positive son année d'action au niveau mondial grâce à l'accord sur les changements climatiques conclu en décembre à Paris. Après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au mois de septembre et avant le sommet humanitaire qui devrait se dérouler en mai prochain à Istanbul, je crois que nous devons nous sentir encouragés par la capacité avérée du système multilatéral à faire face à

certains des défis mondiaux les plus cruciaux de notre époque et à parvenir à un accord à leur sujet. En tant qu'Organisation internationale du Travail, il nous faut également nous employer sans réserve et aussi efficacement que possible à mettre en œuvre les engagements qui ont été pris, et nous avons la ferme intention de nous montrer à la hauteur de la tâche.

Depuis notre dernière session, le BIT a pris une part active à l'élaboration des indicateurs dont nous avons besoin pour que les objectifs de développement durable soient quantifiables et qu'ainsi, nous puissions tous rendre compte de leur réalisation. Lors de la Conférence internationale du Travail en juin prochain, je reviendrai dans mon rapport sur le rôle global qui est dévolu à l'OIT pour la mise en œuvre de ce programme à l'horizon 2030 qui, grâce à tous vos efforts, reflète si bien l'Agenda pour le travail décent.

Permettez-moi de dire combien j'ai été fier à cet égard de me rendre au Conseil économique et social des Nations Unies à New York au mois de janvier pour lancer l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes, qui, sous la direction de l'OIT, bénéficie aujourd'hui du soutien actif de l'ensemble des 29 entités des Nations Unies représentées au sein du Conseil des chefs de secrétariats (CCS). C'est un exemple de l'engagement réel et concret de l'OIT en faveur de la cohésion dans l'ensemble du système des Nations Unies, en vue d'atteindre des objectifs dont nous sommes tous responsables.

Au cours de cette session, vous aurez aussi l'occasion de vous pencher sur les réalisations du programme ONUSIDA en 2015, année pendant laquelle l'OIT a assuré la présidence du Comité des organismes coparrainants de ce programme.

Je tiens en outre à rappeler que l'OIT a aussi présidé le Groupe mondial sur la migration en 2014, et cela me ramène à deux questions dont le Conseil devra débattre: d'une part, la promotion de politiques équitables et efficaces en matière de migrations de main-d'œuvre et, d'autre part, les incidences sur le marché du travail de l'afflux de réfugiés et d'autres personnes déplacées de force. Il faut faire la distinction entre ces deux questions et, de fait, nous allons les examiner séparément. La question concernant les réfugiés et les personnes déplacées sera examinée dans le cadre du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation.

Nous savons tous que la migration pour l'emploi est l'une des tâches qui incombent à l'OIT en vertu de sa Constitution, mais c'est aussi un résultat stratégique prioritaire de la présente période biennale. Vous vous souviendrez sans doute que nous avons eu un premier débat sur les réfugiés et les personnes déplacées au mois de novembre. Je pense – et beaucoup d'entre vous sont du même avis – que ce débat était certes nécessaire mais qu'il n'a débouché sur aucune conclusion et qu'il faut donc lui donner une suite, et non pas simplement le répéter. J'espère que cette fois-ci, à cette session, nous pourrons faire deux choses: d'abord bien définir quel doit être le rôle de l'OIT face à une crise des réfugiés qui, rappelons-le, n'est pas nouvelle et n'est pas limitée à une seule région ou à une situation particulière. C'est en fait une crise ancienne et de portée mondiale. J'ai entendu, en novembre dernier, certains déclarer, dans cette même enceinte, que les réfugiés et les personnes déplacées ne faisaient pas partie du mandat de l'OIT et ne relevaient pas de la responsabilité de notre Organisation. Permettez-moi de dire que cet argument ne me semble pas valable.

Ma visite en Jordanie au mois de janvier m'a montré que l'accès des réfugiés au marché du travail et son incidence sur les communautés d'accueil sont, dans ce pays comme ailleurs, des enjeux majeurs. J'ai également apprécié que les organisateurs de la Conférence des donateurs sur la Syrie, qui s'est déroulée à Londres le mois dernier, aient fait de l'emploi l'une des trois questions thématiques débattues lors de cette réunion et que l'occasion m'ait été donnée d'évoquer le rôle du travail décent dans la réponse apportée à

la crise mondiale des réfugiés. Dans le cadre de notre mandat et eu égard à nos compétences, nous devons faire partie intégrante de cette réponse.

Ceci m'amène à la deuxième chose que, me semble-t-il, nous devons faire et qui consiste à définir notre contribution en pleine connaissance de l'effort global déployé au niveau multilatéral et en cohérence avec cet effort. Pour y parvenir, nous allons organiser notre débat – qui aura lieu dans une semaine – autour d'un groupe d'experts invité qui sera composé du représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les migrations internationales, M. Peter Sutherland, du Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, M. l'ambassadeur William Lacy Swing, et de la Directrice de la Division de la protection internationale du HCR, Madame Carol Batchelor. Il s'agit là d'une discussion essentielle de la présente session du Conseil d'administration pour de multiples raisons, dont la principale est que la communauté internationale ne s'acquitte pas aujourd'hui de ses obligations humanitaires à l'égard de millions de femmes, d'hommes et d'enfants qui ont désespérément besoin de notre aide. Voilà qui devrait nous faire honte à titre individuel et qui constitue un véritable affront envers les valeurs de justice sociale que défend l'OIT.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, au cours de cette session, le Conseil d'administration sera saisi de deux rapports qui constituent, selon moi, des étapes importantes de la mise en œuvre de notre initiative du centenaire sur les normes. M. van der Heijden, qui préside le Comité de la liberté syndicale, et M. Koroma, qui préside la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, ont présenté le rapport qui leur avait été demandé par le Conseil d'administration sur le fonctionnement et les relations mutuelles des diverses composantes du système de contrôle de l'application des normes. Je tiens, en votre nom, à les remercier de ce rapport et des recommandations qu'il contient.

Par ailleurs, vous allez également être saisis du premier rapport du Groupe de travail du mécanisme de l'examen des normes. Je me félicite que ce groupe ait pu mener à bien ses travaux, dans un climat très constructif et avec des résultats concrets à la clef. Je dois d'ailleurs préciser qu'il a terminé ses travaux avec un jour et demi d'avance sur le calendrier prévu. Bien entendu, il ne s'agit là que d'une première étape d'un long processus, et il est vrai que ce groupe aura des problèmes plus difficiles à résoudre. Néanmoins, c'est un bon départ, et cela est important. Qui plus est, je crois comprendre que le Comité de la liberté syndicale, qui s'est réuni la semaine dernière, a mené à bon terme ses travaux, et notamment un examen de ses propres méthodes de travail. Voilà qui augure bien de notre action future.

Pour ce qui est de l'initiative du centenaire sur les entreprises, je voudrais également attirer votre attention sur trois points de notre ordre du jour qui tous, quoique de manière un peu différente, sont liés à l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé en général et des entreprises en particulier. Il y a notamment un rapport d'étape sur l'initiative sur les entreprises proprement dite, sur nos partenariats public-privé et, enfin, sur l'examen de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

Je crois que l'on peut dire que cette initiative sur les entreprises a été l'une des plus difficiles à faire progresser et qu'elle a suscité des préoccupations d'ordre politique dont je suis parfaitement conscient, tout en mettant à l'épreuve les propres capacités organisationnelles du Bureau. C'est pourquoi j'espère vivement que les conseils et les orientations que vous nous fournirez au cours de cette session nous aideront à avancer plus rapidement, bien entendu à la satisfaction de chacun d'entre vous.

Dans le même ordre d'idées, vos avis sur l'évaluation indépendante du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2010-2015 et sur le plan actuel pour cette année et l'année prochaine, qui figure également à votre ordre du jour, vont s'avérer extrêmement utiles pour nos activités concernant l'initiative sur les femmes au travail.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, une fois de plus, le Conseil d'administration a cinq questions relatives à des pays particuliers inscrites à son ordre du jour; même si l'on peut s'inspirer de l'expérience passée, ces questions mobiliseront une bonne part de votre énergie et de votre temps ces prochains jours. Depuis la dernière session, deux de ces pays – les Fidji et le Qatar – ont accueilli respectivement une mission tripartite et une visite tripartite, dont je tiens à remercier les membres pour le dur labeur réalisé. Grâce à cette démarche, le Conseil d'administration a véritablement la possibilité de faire avancer ces dossiers de manière substantielle et constructive.

Concernant ces cas et les autres cas portant sur des pays particuliers, je tiens simplement à répéter ce que je vous ai déjà dit précédemment, à savoir qu'il est crucial que l'OIT intervienne sur la base d'une évaluation objective et impartiale des faits en vue de promouvoir la pleine application des conventions ratifiées pertinentes. Et que, même s'il faut éviter d'instrumentaliser ces questions et, par là même le Conseil d'administration, à des fins politiques, l'on doit parfois faire face à des allégations injustifiées d'instrumentalisation à visée politique destinées à jeter le discrédit sur les efforts réels déployés pour défendre les droits des travailleurs ou des employeurs, selon les cas.

Je dois vous avouer que je ne me souviens d'aucune plainte déposée au titre de l'article 26 qui n'ait, à un moment ou à un autre, fait l'objet d'accusations évoquant des motifs politiques. Pourtant, une fois ces plaintes traitées, elles ont en général été reconnues comme ayant induit des changements positifs majeurs qui correspondaient totalement au mandat de notre Organisation. Et je dois dire que la situation à laquelle nous sommes maintenant parvenus pour ce qui est du Myanmar en est un parfait exemple.

En conclusion, je voudrais maintenant passer aux questions inscrites à votre ordre du jour qui se rapportent à la gestion et à l'administration du Bureau. Puisqu'il s'agit du tout premier Conseil d'administration de la nouvelle période biennale, nous pouvons faire l'économie d'un débat majeur sur le programme ou le budget. Ces questions nous occuperont suffisamment en novembre prochain. Mais nous devons examiner le rapport sur l'exécution du programme pour la période biennale qui vient de s'achever. Et ce rapport est tout aussi important, puisqu'en un certain sens, il achève le cycle du devoir de rendre compte auquel est tenu le Bureau à votre égard, et eu égard à la responsabilité qui est la vôtre en matière de gouvernance. Nous prenons donc très au sérieux la tâche consistant à vous présenter un rapport qui soit vraiment informatif et qui vous aide à vous acquitter de cette responsabilité. En même temps, nous avons aussi besoin de tirer des enseignements de vos observations pour pouvoir continuer à nous améliorer.

Plus tard, dans le courant de cet après-midi, vous vous pencherez également sur une version actualisée du projet de rénovation du bâtiment du siège, pour lequel nous avons jusqu'à présent respecté les délais et l'enveloppe budgétaire. Si cela devrait, me semble-t-il, vous réjouir, je ne sais pas exactement ce que vous pensez des options que nous vous avons présentées – à votre demande, je tiens à le préciser – à propos du financement des domaines d'intervention qui sont, pour l'instant, hors du champ couvert par ce projet, faute de fonds suffisants. Il s'agit avant tout de la rénovation des salles de réunion que nous utilisons, qui devra être réalisée tôt ou tard et qui pourrait se faire de manière plus économique dans le cadre du projet en cours.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, depuis votre dernière session et jusqu'à la prochaine et au-delà, la vie de l'OIT a été et continue d'être marquée par notre engagement et nos efforts communs en vue de modifier et d'améliorer notre manière d'agir. Le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence apportera de nouveau sa pierre à l'édifice. Je relève qu'en novembre prochain, ce groupe se consacrera aux réunions régionales et qu'il faudra peut-être s'en souvenir lorsque nous examinerons le rapport de la treizième Réunion régionale africaine, qui s'est déroulée à Addis-Abeba à la fin de

l'année dernière. Une excellente réunion à mon sens, mais qui a soulevé des questions quant aux règles à appliquer.

Actuellement, le Bureau se concentre en particulier sur ses propres processus administratifs et opérationnels en vue de les débarrasser des complexités et des dépenses superflues, pour que nos normes particulièrement rigoureuses de probité financière soient assurées, en même temps qu'une très grande efficacité dans l'exécution des programmes. Les rapports du Comité consultatif de contrôle indépendant et du Chef auditeur interne qui vous ont été soumis seront certainement d'une aide précieuse à cet égard. Nous continuons à relever ces défis importants en procédant à une appréciation réaliste et objective, du moins je l'espère, de ce qui a été réalisé, mais aussi de ce qui n'a pas été effectué aussi bien que nous le souhaitons dans le cadre du processus de changement et de réforme.

La version actualisée de la stratégie en matière de ressources humaines qui vous a été présentée est, je crois, une illustration de cette démarche. Et, comme tout ce que nous faisons dans l'intérêt de nos mandants tripartites, mes collègues et moi-même consacrerons toute notre volonté et notre énergie à poursuivre sa mise en œuvre. Dans ce contexte et avant de conclure, il me semble opportun de signaler au Conseil d'administration que nous avons ouvert une enquête pour des allégations de fraudes commises par un petit groupe de retraités au détriment de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. J'ai informé le Commissaire aux comptes et le Comité consultatif de contrôle indépendant de cette question, et certains d'entre vous sont peut-être déjà au courant. Cet incident a été décelé grâce à nos mécanismes de contrôle interne et fait actuellement l'objet d'une enquête pénale. Quatre arrestations ont eu lieu, et la justice suit son cours.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, après ces quelques remarques, je tiens à vous souhaiter beaucoup de succès dans le dur labeur qui vous attend. Une fois encore, vous pouvez compter sur mon plein soutien ainsi que sur celui de mes collègues au cours de vos travaux. Je vous remercie.